

ARRÊTÉ N° 2023-AR-032

Objet : Délégation de la présidence à Monsieur Ambroise TOIN pour la Commission d'Appel d'Offres du 08 juin 2023.

Le Maire de Limeil-Brévannes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-1, L.1411-5 et L.2122-18,

Vu la délibération n° 2020-DEL-22 du conseil municipal en date du 4 juin 2020 désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres se réunira le 08 juin 2023 afin d'attribuer les marchés suivants :

- Marché n° MA23F15 relatif à la fourniture de produits d'hygiène et d'entretien des structures de la Ville et du CCAS,
- Marché n° MA23S06 relatif à l'entretien des espaces verts,
- Marché n° MA23S07 relatif à l'entretien et la réparation de véhicules ;

Considérant que l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que la Commission d'Appel d'Offres est présidée par le Maire ou son représentant ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Ambroise TOIN, 7ème adjoint au Maire, pour présider la Commission d'Appel d'Offres qui se tiendra le 08 juin 2023.

Article 2 : La signature et l'envoi des convocations ne sont pas délégués.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles l'acte fait grief, dans un délai de deux mois, à compter de la notification de cet arrêté ou de sa publication. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Melun sis 43 rue du Général de Gaulle, Case postale n°8630, 77008 Melun Cedex.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis au Préfet du Val-de-Marne, au responsable du service de gestion comptable de Créteil, notifié à l'intéressé, publié sur le site internet de la Commune et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Limeil-Brévannes, le 30 MAI 2023

Document transmis à la Préfecture du Val-de-Marne

le 31.05.2023

Publié le

Notifié le 31/5/2023

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Yasmina KHERMACHE

Directrice Générale des Services



Le Maire,

Françoise LECOUFLE